

3^o M. Koch, à la suite des mesures prises par M. le Président au cours des récents événements, donne sa démission comme secrétaire de la Chambre. (*Très bien! Bravos à gauche.*)

— Dépôt sur le bureau.

4^o Procès-verbal de la prestation de serment de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte:

«La délégation, nommée par la Chambre des députés, dans sa séance du 14 janvier 1919, pour recevoir le serment constitutionnel à prêter par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte, s'est rendue à ces fins au Château de Berg, le 15 janvier.

Le Président de la Chambre, en sa qualité de Président de la dite délégation, ayant donné lecture de la formule du serment prévu par l'art. 5 de la Constitution conçue comme suit:

« Je jure d'observer la Constitution et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire, ainsi que la liberté publique et individuelle, comme aussi les droits de tous et de chacun de Mes sujets, et d'employer à la conservation et à l'accroissement de la prospérité générale et particulière, ainsi que le doit un bon Souverain, tous les moyens que les lois mettent à Ma disposition.

Ainsi Dieu me soit en aide. »

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte a répété à haute et intelligible voix:

« Je le jure, ainsi Dieu me soit en aide. »

Le Ministre d'État, Président du Gouvernement a assisté à cet acte.

De tout quoi il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres de la députation et par le Ministre d'État, Président du Gouvernement.

Altwies, Delaporte, Huss, Petges, J. Schmitz, Reuter. »
(*Interruptions de MM. Mark et Aug. Thorn. Bruit.*)

M. le Président. Messieurs, ne faites pas de bruit.

Messieurs, mardi dernier, à l'issue de la séance, j'ai confié à notre greffier la correspondance que j'ai échangée avec le général de la Tour. M. le greffier a déposé les actes au greffe de la Chambre. Il a dû constater ce matin qu'ils avaient disparu (*Mouvement*) et il s'est immédiatement empressé d'en obtenir des copies de la part de l'autorité militaire française. Si quelqu'un

devait par hasard avoir pris par devers lui la correspondance originaire, je le prierais de bien vouloir la restituer.

Voix. C'est du propre !

M. Diderich. En tout cas ce n'est pas nous qui avons intérêt à les faire disparaître.

M. le Président. La correspondance originaire est introuvable. M. le greffier est arrivé, par ses diligences, à nous faire avoir des copies. (*Interruptions. Bruit.*)

M. Koch. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le Président. M. Pescatore est encore inscrit avant vous pour un fait personnel.

M. Koch. Je vous avais déjà écrit pour avoir la parole avant-hier.

M. le Président. Et la Chambre avait décidé d'aborder son ordre du jour.

M. Koch. J'ai donné ma démission comme secrétaire de la Chambre et je dois des explications à la Chambre.

M. le Président. La parole est à l'hon. M. Pescatore pour un fait personnel.

M. Koch. La dernière fois, vous aviez déjà fait la même chose.

M. le Président. La Chambre m'a donné des ordres et ces ordres seront exécutés.

M. Koch. Alors je demande la parole après M. Pescatore.

M. le Président. Il y a encore cinq orateurs inscrits avant vous.

M. Welter, Dir. gén. de l'instruction publique. Je demande la parole pour un fait personnel aussi.

M. Mark. Qu'il s'en aille !

M. Welter, Dir. gén. de l'instruction publique. Vous m'écoutez encore aujourd'hui.

M. Noesen. Il reste !

M. Mark. Qu'il s'en aille ! (*Protestations à droite.*)

M. Aug. Thorn. Il faut que les injures finissent.

M. Schiltz. Il faudrait faire sortir M. Mark.

M. Mark. Ayez le courage !

M. Welter, Dir. gén. de l'instruction publique. Après la séance de mardi j'ai été gratifié de certaines aménités dont je n'avais